ASSOCIATION DE RANDONNEE PEDESTRE

LES COPAINS D'ABORD

Président M. Joël PARENT

47 rue du Cimetière 59251
ALLENNES LES MARAIS
Mél : jjmp59251@gmail.com

Assurance R.C.P.
WTW France - Département Sport et Evénement
DGPL Fédérations – 2, rue de Gourville
45911 ORLEANS CEDEX 9 Tél. : 09 72 72 01 19
fr.ffrandonnee@wtwco.com
Contrat n° : 41789295M /0002
Garantie financière :
GROUPAMA Assurance-crédit & Caution
3, place Marcel Paul - 92000 Nanterre Tel 33(0)1 79 96 63 40
Contrat n° 4000716162 /1

FFRandonnée Nord

NOTICE D'INFORMATION SORTIE « MERLIMONT 2027 » v.20260825

Venez passer une petite semaine de randonnée et de détente sur la Côte d'Opale.
La sortie est ouverte aux adhérents de l'association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée en cours de validité avec assurance RC ou plus.

NOMBRE DE PARTICIPANTS : entre 10 et 30 participants.

DATES : du dimanche 11 avril au samedi 17 avril 2027.
Fin du séjour le samedi après le petit-déjeuner et avant 10H00

DEPLACEMENTS : Covoiturage ou autres moyens de transport à l'initiative des participants.

PROGRAMME :

Randonnées sans difficultés techniques importantes.
Animation et détente bien être dans les espaces dédiés du village vacances.
Visite d'une chocolaterie, d'une conserverie et du château d'Hardelot
Un programme détaillé sera diffusé dès que possible.

HEBERGEMENT :

Villages Club Miléade « LE TOUQUET-MERLIMONT » 90 Avenue Madeleine 62155 Merlimont

Pension complète : hébergement en chambres de 2 personnes avec sanitaire sans réfrigérateur.
Possibilité de chambre individuelles avec supplément
Linge de toilette fourni, lit fait à l'arrivée, ménage en milieu de séjour.

COUT DU SEJOUR :

Le coût du séjour est fixé à 450 € par personne prix ferme et définitif non révisable, en pension complète, en chambre double. Supplément pour chambre individuelle : 120 € pour le séjour.

- Ce prix comprend :
  - L'hébergement en pension complète du dîner du premier jour au petit-déjeuner du dernier jour,
  - Un pot d'accueil, la taxe de séjour,
  - L'accompagnement des randonnées par un animateur de l'association,
  - les entrées aux activités et visites inscrites au programme.
- Ne sont pas compris :
  - Le pique-nique du 1er jour, les dépenses personnelles, les déplacements sur place basés sur le co-voiturage ainsi que les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement), et d'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « Compris ».

.

INSCRIPTIONS :

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur pré-inscription.

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du 1er novembre 2026 auprès de l'organisateur.
Cette pré-inscription sera matérialisée par un dépôt de réservation de 150 €.

Pour les règlements, privilégier le paiement par virement en précisant « MERLIMONT 2027 »
RIB : LES COPAINS D'ABORD IBAN: FR76 1027 8027 3200 0455 2950 129 BIC: CMCIFR2A
Les chèques doivent être émis à l'ordre « LES COPAINS D'ABORD ».

Suivant le nombre de préinscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise le 15 novembre

2026. En cas d'annulation, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par l'association. S'il est décidé de réaliser le séjour, l'association proposera aux préinscrits un bulletin d'inscription. Votre inscription deviendra définitive après renvoi de ce bulletin sous 8 jours. Le dépôt de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

PAIEMENTS :

L'acompte de 150 € par personne versé à la préinscription est considéré comme 1er versement à l'inscription, puis versements de : - 150 € au 05/02/2027, - 150 € au 05/03/2027
Chambre individuelle et primes d'assurance (facultatives) à payer lors de l'inscription.
Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues. Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'association.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule. Déplacement d'environ 1000 km comprenant aller-retour et trajets sur place. Chaque équipage constitué gérera la contribution de chacun aux frais de déplacements.

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Annulation signifiée avant le 30/01/2027 : restitution des sommes versées
- Annulation signifiée entre le 30/01 et le 12/03/2027 : retenue du montant de 135 € pour frais de dossier, plus le montant des contributions EIT et UEIT et des primes d'assurances éventuellement souscrites.
- Annulation postérieure au 12/03/2027 retenue de 100% du montant total du séjour.

Aucun séjour écourté ou prestation non consommée durant le séjour à l'initiative du licencié ne fera l'objet d'un remboursement

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées.
Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.
En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales.
Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

CESSION DU SÉJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre adhérent de l'association.
Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Les conditions générales de vente et la notice sur les assurances sont consultables sur le site de l'association (https://www.lescopainsdabord.asso.fr/ffrp/index.php/sejours) et (http://www.lescopainsdabord.asso.fr/ffrp/index.php?option=com_content&view=article&id=351)

RECOMMANDATIONS :

N'oubliez pas votre bonne humeur. Les organisateurs feront le maximum pour que vous passiez un bon séjour. N'hésitez pas à les contacter pour plus de renseignements.

Bien sportivement et amicalement,

les organisateurs